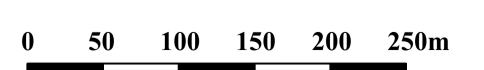


LEGENDE

Zones des engagements de l'État

- Zones surveillées
- Secteurs protégés (par un rabattement pour maintenir la nappe à -3 mètres sous le bâti existant en 2020, situé en zones affaissées suite à l'exploitation minière ou situé en zones protégées historiquement par l'effet du rabattement des eaux d'exhaure)
- Périmètre des engagements de l'État



Direction Départementale des Territoires
 Services Risques Énergie Construction Circulation
 Urbanisme et Prévention des Risques

BASSIN HOULLER LORRAIN
Remontée de nappe

Commune de VARSBERG
Carte détaillée des engagements de l'État

(Courrier de la Ministre du 10 mars 2021)

Carte annexée au PAC de maîtrise de l'urbanisme
du 12 avril 2022